

Décision modificative 2024

Budgets annexes

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe codifiées à l'article L. 3313-1 du CGCT, le présent document constitue la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets annexes.

Budget annexe du Centre départemental de l'enfance

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	17 824 €	17 824 €
Fonctionnement		
Total	17 824 €	17 824 €

L'équilibre de la DM 2024 du budget du CDE intègre :

- en dépenses d'investissement : provision de l'excédent d'investissement (17,8 K€).
- en recettes d'investissement : une augmentation du FCTVA (+14,8 K€) et le versement du bonus pour l'acquisition d'un véhicule électrique (3 K€).

Aucune proposition n'est inscrite en fonctionnement, seuls des déplacements de crédits ont été réalisés entre le chapitre 016 (dépenses afférentes à la structure) et le chapitre 011 (dépenses d'exploitation)

Soit globalement une diminution de 274 471 € du financement par le budget principal.

Budget annexe de l'immobilier d'entreprises

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	750 €	750 €
Fonctionnement	+ 251 000 €	+ 251 000 €
TOTAL	+ 251 750 €	+ 251 750 €

L'équilibre de la DM 2024 du budget annexe Immobilier d'entreprises intègre principalement :

- en dépenses d'investissement : remboursement de l'avance du budget principal (750 €).
- en dépenses de fonctionnement : l'annulation de titres sur exercices antérieures (211 000 €) et des dépenses de fluides (40 000 €).
- en recettes d'investissement : dépôts et cautionnement reçus (750 €).
- en recettes de fonctionnement : diminution de la prise en charge du déficit par le budget principal (- 117 706 €), annulation de mandats sur exercices antérieurs (274 750 €), revenus des immeubles (69 583 €) et remboursements de frais annexes (charges, taxes foncières...) par leurs occupants (24 373 €).

Soit globalement une diminution de 118 456 € du financement par le budget principal.

Budget annexe du Laboratoire départemental

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	- 15 000 €	- 15 000 €
Fonctionnement	+ 25 000 €	+ 25 000 €
TOTAL	+ 10 000 €	+ 10 000 €

L'équilibre de la DM 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses intègre :

- en dépenses d'investissement : travaux sur le bâtiment (-15 000 €).
- en dépenses de fonctionnement : fluides (25 000 €).

- en recettes d'investissement : la diminution de l'avance du budget principal (- 15 000 €).
- en recettes de fonctionnement : prestations de services (14 556 €) une prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal (9 528 €) et la facturation de taxes d'analyse (916 €).

Soit globalement une diminution de 5 472 € du financement par le budget principal.

Budget annexe des zones d'activités départementales

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	+ 9 175 €	
Fonctionnement		+ 9 175 €
TOTAL	+ 9 175 €	+ 9 175 €

L'équilibre de la DM 2024 du budget annexe des zones d'activités départementales intègre :

- en dépenses d'investissement : remboursement de l'avance du budget principal (9 175 €).
- en recettes de fonctionnement : vente de terrains aménagés (9 175 €).

Soit globalement une diminution de 9 175 € du financement par le budget principal.

Budget annexe des Ports des lacs de la Forêt d'Orient

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	8 400 €	8 400 €
Fonctionnement	5 308 €	5 308 €
TOTAL	+ 13 708 €	+ 13 708 €

L'équilibre de la DM 2024 du budget annexe des ports des lacs de la Forêt d'Orient intègre :

- en dépenses d'investissement : travaux d'aménagement à Port Mesnil (8 400 €).
- en dépenses de fonctionnement : charges de personnel (4 000 €) et une augmentation de la cotisation foncière (1 308 €).
- en recettes d'investissement : augmentation de l'avance du budget principal (8 400 €).
- en recettes de fonctionnement : subvention d'équilibre versées par le budget principal pour 4 700 €, participation des commerçants pour l'animation de la base (358 €) et autres produits exceptionnels (250 €).

Soit globalement une augmentation de 13 100 € du financement par le budget principal.